



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Guiraud
Prénoms Emilie
Profession ou qualité présidente de l'association Equilandes
Domicile chemin de la Rivierette
31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais
Du 26/06/2023 au 26/06/2023

A l'occasion de (1) fête de l'association

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 09/05/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

l'association Equilandes

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 26 juin 2023

de

9

heures.

Au 26 juin 2023

jusqu'à

18

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 9/05/2023

